



Le Président  
du Conseil Exécutif

-----  
Direction Générale des Services

-----  
Direction Générale Adjointe Transformation  
Économique Relance et Attractivité

-----  
Direction de l'Agriculture, de la Pêche et  
de l'Autonomie Alimentaire

-----  
DGATERA/DAPAA/SLL/23-11-052

*Dossier suivi par :*  
Sylvie LOUIS-LEOPOLD

Fort de France, le 10 NOV 2023

Monsieur le Ministre de l'Agriculture  
et de la Souveraineté Alimentaire  
78 rue de Varenne  
**75007 PARIS**

Monsieur le Ministre,

La situation des agriculteurs de Martinique est préoccupante. Celle des petits planteurs de bananes appelle toutefois une attention particulière.

C'est dans un contexte où les thématiques autour de l'autonomie alimentaire sont unanimement perçues comme un enjeu important de développement et d'affirmation de notre économie, que je souhaite principalement vous sensibiliser.

Les producteurs de la filière banane qui constituent un maillon clé de cette politique sont exposés à un risque important de disparitions, si des réponses concrètes ne sont pas rapidement mises en œuvre pour leur venir en aide.

En effet, les amplitudes thermiques observées depuis le début de l'année 2023 ont eu des conséquences désastreuses sur le cycle de floraison et la qualité des fruits récoltés. La sécheresse de 2022 et les épisodes climatiques de juin à septembre 2023 avec notamment le passage de la tempête Bret ont créé un environnement très défavorable à la structuration de ces petites unités déjà très fragilisées. L'arrêt des herbicides au 30 juin 2023, compréhensible sur le plan écologique, qui exige la réalisation d'importants investissements dans l'acquisition de matériels dédiés à l'enherbement, ainsi que l'augmentation des prix des intrants ont contribué à la détérioration de leur position concurrentielle déjà fortement dégradée.

Sur 330 producteurs recensés, 261 seraient aujourd'hui en grande difficulté avec un risque accru sur l'emploi, la pérennité de leur activité et à terme la survie de la filière.

L'intervention des pouvoirs publics est aujourd'hui plus que vitale.

La Collectivité que je préside a d'ores et déjà pris la mesure des enjeux d'un nécessaire plan Marshall pour repositionner durablement notre agriculture martiniquaise en soumettant à l'Assemblée de Martinique un projet structuré résultant d'une concertation et d'une forte implication des acteurs.

La stratégie de transformation de l'agriculture martiniquaise votée par l'Assemblée de Martinique porte plusieurs projets tels que la mise en place de Plans d'Actions Stratégiques sur différentes thématiques (installation-transmission, cannes, petits planteurs de bananes, etc.), la création d'un Marché d'intérêt Territorial et de Marchés de producteurs d'intérêts territoriaux, le Schéma directeur de l'irrigation, le Projet Alimentaire Territorial, c'est aujourd'hui plus de 20 millions d'euros qui seront programmés et qui seront mobilisés pour répondre à ces priorités d'affirmation alimentaire et agricole du pays.

Par ailleurs, un plan d'urgence et de relance de la petite agriculture dotée d'une enveloppe de 1,6 M€ a déjà été mis en place afin d'accompagner les petits producteurs en diversification végétale et les petits planteurs de bananes.

Cependant et au regard de la situation, il est nécessaire que l'Etat apporte sa contribution dans des domaines de nature à garantir un accès de ces petits agriculteurs aux dispositifs dont la sélection est faite dans tous les cas en regardant la situation financière des bénéficiaires potentiels.

Aujourd'hui, si l'on s'arrête aux conditions requises par exemple pour le bénéfice du POSEI au regard notamment du seuil de production minimum fixé par l'ODEADOM, seuls 46% des producteurs pourraient y prétendre.

Une telle situation équivaut à la disparition d'un pan important des producteurs. Pour tenir compte de cette réalité, la mise en place d'une année blanche et l'abaissement des seuils pour les années 2024 et 2025 semblent constituer une première réponse à la main de l'Etat pour garantir l'accès de ces petits agriculteurs à ces aides.

Parallèlement, la mise en place de prêts de trésorerie spécifiques ainsi qu'un dispositif d'étalement des dettes fiscales et sociales faciliteraient leur accès aux financements FEADER leur ouvrant la possibilité de s'inscrire résolument dans des stratégies de modernisation de leur unité et rendement à terme.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de mes salutations distinguées.

*Bien cordialement,*

